



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 19 avril 2022

PREAVIS N° 19/2022

concernant une demande de crédit pour
des travaux d'aménagements du cimetière
de CHF 145'000.— TTC

Délégués municipaux :

Pascal Colombo, Municipal
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude :

Commission des finances
Commission routes & domaines

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Une citation anglaise dit :

« Nul cimetière n'est beau au point qu'on souhaite y être enterré aussitôt ».

Certes, toutefois ce lieu de souvenir, de recueillement et de sérénité mérite notre attention.

Le cimetière de Genolier a fait l'objet de quelques améliorations mais il reste un endroit qui devrait être mis en valeur en signe de reconnaissance et de respect.

C'est dans ce but que la Municipalité souhaite embellir la dernière demeure des défunts.



2. LE PROJET

Le projet prévoit quatre modifications principales, à savoir :

a. Allée centrale

Le pavage de l'allée centrale avec des pavés en pierres naturelles conduisant à l'extrémité Est du cimetière, à une belle fontaine en pierre. Les modifications prévues donneront une perspective agréable sur toute la largeur du cimetière.

b. Le Jardin du souvenir

Actuellement caché par des buissons hauts, le jardin du souvenir (espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation) n'est pas mis en valeur alors qu'il est implanté d'une belle stèle. Le projet permet « d'ouvrir » visuellement cet endroit. Un banc circulaire sera également disposé à proximité immédiate de ce monument.

c. Déchets

Deux bennes de déchets végétaux sont actuellement cachées par des palissades en bois qui péjorent l'ensemble du site. Nous avons prévu l'implantation d'arbres d'une certaine hauteur autour des bennes isolant ainsi cette partie du cimetière.

d. Mur « Côté Lac »

Afin d'atténuer l'aspect austère de ce mur, ce dernier sera végétalisé par des plantes grimpantes donnant ainsi un peu de couleur à l'ensemble.

A relever que toutes les nouvelles plantations seront constituées de végétaux indigènes.

Nous joignons au présent préavis une infographie représentant le choix de la Municipalité. Ce document, non contractuel, pourrait être modifié sur des points de détails (notamment la fontaine).

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE

a. Paysagiste

Pour la mise en valeur de notre cimetière, nous avons contacté deux entreprises de la région, à savoir :

- Gilbert Henchoz, architecte paysagiste Associés SA
- Denogent SA

L'entreprise Denogent SA a été choisie sur la base du prix de l'étude. Par ailleurs, cette entreprise peut avancer une bonne expérience dans ce domaine spécifique (plusieurs cimetières de la région ont été aménagés par cette société).

Relevons enfin que Denogent SA est une entreprise sise à Prangins jouissant d'une excellente réputation.

b. Fontainier

Une seule entreprise de création et fabrication de fontaines existe dans notre région. Il s'agit de l'entreprise Calcaire Chappuis SàRL à l'Isle.

La fontaine choisie est en granit et s'intégrera à la perfection à l'ensemble du lieu.

Nous pouvons également relever que plusieurs fontaines de notre commune (dont la fontaine au centre de village) ont été dessinées et créées par cette entreprise.

4. COUT DES TRAVAUX

Paysagiste :

Développement et dossier d'étude		offert		
Installation et travaux préparatoires		CHF	6'890.—	HT
Terrassement – terres végétales		CHF	10'175.—	HT
Pavage et surfaces en pesette		CHF	45'472.50	HT
Installation fontaine	(1)	CHF	2'500.—	HT
Plantations	(2)	CHF	42'150.—	HT
Mobilier		CHF	5'500.—	HT
Divers et imprévu		CHF	6'800.—	HT
Rabais négocié	-	CHF	5'974.65	HT
<hr/>				
		CHF	113'512.85	HT
TVA		CHF	8'740.50	
Arrêté négocié	-	CHF	2'253.35	TTC
<hr/>				
Coût paysagiste		CHF	120'000.—	TTC
=====				
 Fontainier :				
Fontaine en granit		CHF	25'000.—	TTC
<hr/>				
Coût total des travaux		CHF	145'000.—	TTC
=====				

(1) le coût de l'installation de la fontaine n'est pas inclus dans le prix du fontainier

(2) arbres remarquables type Prunus serrulata « Kanzan », haies, plantes arbustives, plantes grimpantes, plantes vivaces

5. MOTIVATION

Le cimetière, à l'instar des bâtiments propriétés de la Commune, fait partie du patrimoine communal.

A ce titre, l'investissement sollicité permet, outre l'amélioration de l'esthétisme du lieu favorisant le recueillement, de valoriser ce patrimoine.

6. FINANCEMENT

Le montant de ce préavis sera financé par la trésorerie courante.

7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis N° 19/2022 concernant une demande de crédit pour des travaux de réaménagement et d'amélioration du cimetière communal pour un montant de CHF 145'000.- TTC

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e : d'autoriser la Municipalité à investir la somme de CHF 145'000.- TTC pour les travaux de réaménagement et d'amélioration du cimetière via la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti via le fonds de réserve « Intérêts publics » (9282.14).

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : la secrétaire :
A. Darmon D. Jayet

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is 'A. Darmon' and the one on the right is 'D. Jayet'. They are written over a circular official stamp of the 'Municipalité de Genolier'. The stamp features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE GENOLIER' around the perimeter.

Pais De 70 ans Depuit 1952

*Banc circulaire
Arbres Fontaine*

Pavés - type 2

Pavés - type 1

Topiaires en boules ou autres

Chicane végétale

Bassin



Passes-pieds

Plantes grimpantes et treillis sur mur existant

Bancs

*Arbustes
Pavés*



Véritable pierre naturelle



NB : rendu 3D ayant pour but de définir une ambiance, ne peut en aucun cas être considéré comme contractuelle. Représentation des végétaux à taille adulte.



Véritable pierre naturelle



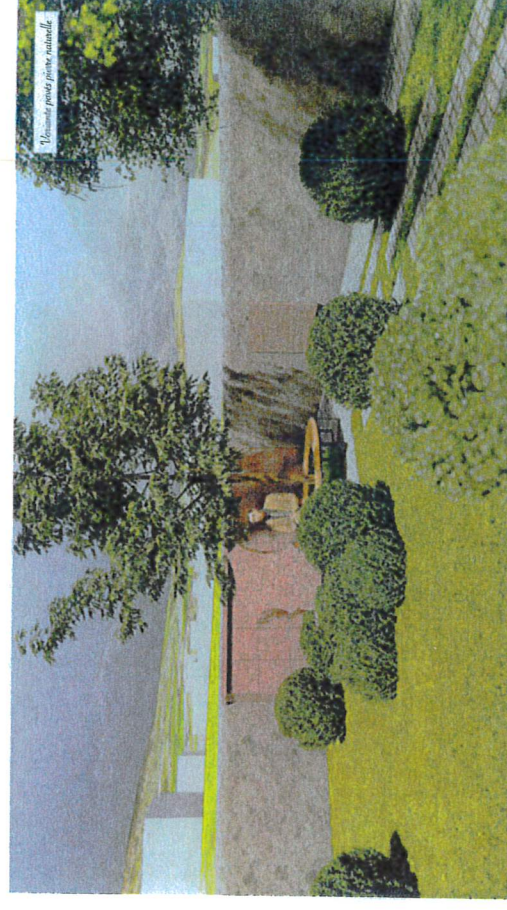
NB : rendu 3D ayant pour but de définir une ambiance, ne peut en aucun cas être considéré comme contractuelle. Représentation des végétaux à taille adulte.



Véritable pierre naturelle



NB : rendu 3D ayant pour but de définir une ambiance, ne peut en aucun cas être considéré comme contractuelle. Représentation des végétaux à taille adulte.



Véritable pierre naturelle



NB : rendu 3D ayant pour but de définir une ambiance, ne peut en aucun cas être considéré comme contractuelle. Représentation des végétaux à taille adulte.